



Factsheet: Nagelmackers Premium Moderato Fund R cap

Rapport mensuel au 30-11-23

Durée indéterminée

Catégorie: Fonds international investissant dans un assortiment équilibré de fonds d'obligations, de fonds d'actions et de fonds alternatifs

VNI: **134,48** EUR

Rating Morningstar™: ★ ★

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Nagelmackers Premium Moderato Fund R est d'obtenir un rendement absolu sur un cycle de marché complet. L'élément central pour atteindre cet objectif est une sélection minutieuse des gestionnaires externes, chacun spécialisé dans son domaine d'investissement. Le compartiment Nagelmackers Premium Moderato Fund R vise la création de valeur à travers des investissements dans une combinaison de fonds d'actions 'value' mondiaux, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, conformes aux prescriptions légales belges.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait que ces fonds de placement doivent investir selon le principe du 'value investing'. Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une 'marge de sécurité'. Cela signifie que le cours d'achat doit se situer nettement sous la valeur intrinsèque de l'entreprise. A court terme, les changements de priorité nécessaires sont apportés sur la base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. A cet effet, on vise à surévaluer ou sousévaluer certaines classes d'actifs sur la base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

La volatilité de la VNI peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Volatilité : La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

Ce fonds est le SFDR art.6

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 22-03-11 au 30-11-23



Nagelmackers Premium Moderato Fund R cap
Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

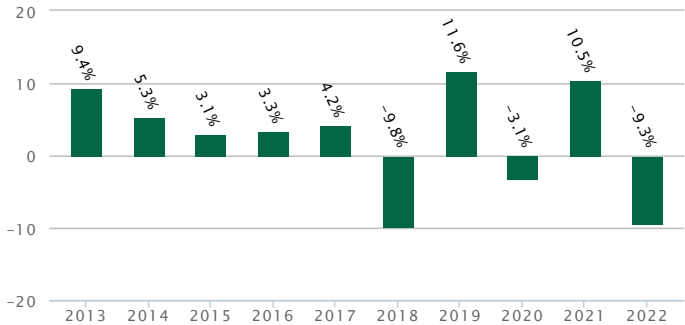
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-11-23*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Nagelmackers Premium Moderato Fund R cap	+3,80%	+0,07%	+3,31%	+0,09%	+1,69%	+1,48%	+1,69%	+2,36%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-22*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Nagelmackers Premium Moderato Fund R cap

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Dividendes bruts

Distribue un dividende Non

Composition

Positions principales

NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	10,29%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	7,93%
SKAGEN GLOBAL -B-	7,85%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	7,80%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	6,07%
SMEAD US VALUE UCITS FD I USD ACC	5,60%
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	5,18%
ISHARES II PLC USD TREASURY BD 7-10Y	4,97%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	4,53%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	4,19%

La possibilité existe que les OPC sous-jacentes en portefeuille ne soient pas enregistrés en Belgique. Veuillez à cet effet consulter un conseiller en placements.

Caractéristiques

Général

Type de parts	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	92.888.790,29 EUR
Taille du compartiment	105.900.983,74 EUR
Nombre de parts	683.913,95
Devise	EUR
Code ISIN	BE6217072519
Benchmark	Aucun
Horizon d'investissement	Minimum 3 ans
Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Compartiment de	Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Délégation de la gestion du portefeuille d'investissement	Banque Nagelmackers SA

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	100,00 EUR au 22-03-11
Périodicité	De netto-inventariswaarde wordt dagelijks berekend te Brussel op basis van de laatst bekende koersen voor deze evaluatie.
Publication sur le site internet	http://www.beama.be http://www.tijd.be http://www.lecho.be https://www.nagelmackers.be

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	1 action
---------------------------------	----------

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	J = date de la clôture de la période de réception des ordres de même que date de la valeur nette d'inventaire publiée : chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
Date d'évaluation du cours	J+2 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date de calcul de la

L'indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen. Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité : Risque de change : l'investissement peut porter sur des investissements exprimés en une autre monnaie. Étant donné que le risque lié à ces monnaies n'est pas complètement couvert, il est question d'un risque de change. Risque de crédit : l'investissement porte sur des fonds. Il se peut que les émetteurs de fonds soient en défaut de paiement. Risque d'inflation : le pouvoir d'achat de l'euro investi, et ainsi de l'investissement peut diminuer à cause de l'inflation. Risque de durabilité : un événement ou une condition environnementale, sociale ou portant sur la gouvernance d'entreprise dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable important ou potentiellement important sur la valeur d'un investissement. Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible au prestataire de services financiers ou via le site web.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 3,00%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	1,40%
Frais courants	2,21%. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Frais de conversion	Différence de frais d'entrée
Commission de performance	Aucun
Swing price	D'application. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section correspondante du prospectus.
Anti-dilution levy	Aucun
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur

Date-valeur valeur nette d'inventaire.
J+4 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date de valeur des souscriptions et remboursements.

un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)* 1,32% (max. 4.000 EUR) d'application en cas de vente.

Précompte mobilier sur dividende* Pas d'application

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)* 30%

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 [Estimation des frais](#) français

 [Estimation des frais](#) néerlandais

 [Document d'informations clés](#) français

 [Document d'informations clés](#) néerlandais

 [Prospectus](#) français

 [Prospectus](#) néerlandais

 [Rapport annuel](#) français

 [Rapport annuel](#) néerlandais

 [Rapport semestriel](#) français

 [Rapport semestriel](#) néerlandais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <https://www.nagelmackers.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via Plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfin.be.

Powered by

